

Appendices

APPENDICE 1

ARRIVÉE À HANMER

Lors du 25^e anniversaire de Hanmer, un article du *Sudbury Star* en date du 20 juin 1923 relate cet événement mémorable :

An event unique in the history of the district will be celebrated at Hanmer this week in the anniversary of the coming of the first settlers [...]. Twenty-five years ago, Jacob Proulx, Henry Beaulieu, Napoleon Labelle and Joseph Chartrand, came to the district and settled at what is now known as Hanmer. On April 20th, 1898, they arrived in the district. With the exception of Mr. Chartrand, they were married men, with families. Jacob Proulx, 51 year of age, when he settled in Hanmer, had a family of nine: Henri Beaulieu, 41 years of age, had a family of seven, and Napoleon Labelle, 33 years of age, had a family of four²¹³.

Le journaliste arrondit un peu la vérité. D'abord, Napoléon n'a pas tout à fait 33 ans. Étant né le 24 octobre 1866, il n'a que 32 ans. Quant à la famille de quatre, il s'agit plus exactement d'une famille de trois et demi : Napoléon, Georgianne, Marie-Louise et le bébé à naître.

213. Reprint of the story which appeared in *The Sudbury Star* on June 20, 1923. Greater Sudbury Library.

Madame Huguette Parent, dans son document *Le Township de Hanmer 1904–1969*, a repris l'article du *Sudbury Star* et l'a traduit en français. Sa traduction indique que Napoléon a 33 ans et quatre enfants. Si c'est vrai, cela impliquerait qu'entre mai 1895, date de son second mariage, et 1898, Georgianne aurait donné naissance à trois enfants : Claire-Hilda, Paul et Dorilla. C'est possible puisqu'il est connu qu'à l'époque, les naissances étaient nombreuses et rapprochées. Mais selon les données que j'ai trouvées, Claire-Hilda, l'aînée des trois, est née à Copper Cliff le 15 octobre 1898, Paul est né à Hanmer le 8 octobre 1900 et sa sœur cadette, Dorilla, est née aussi à Hanmer le 19 août 1903. C'est donc que Napoléon n'avait que deux enfants (Marie-Louise et le bébé à naître) en avril 1898 lorsqu'ils ont emménagé à Hanmer.

Alors pourquoi M^{me} Parent écrit-elle qu'il a quatre enfants ? Il faut retourner à l'article original écrit en anglais pour trouver la réponse. On y lit : «[...] and Napoleon Labelle, 33 years of age, had a family of four. » Une famille de quatre personnes : Napoléon, Georgianne, Marie-Louise et Claire-Hilda (à naître). La façon dont la phrase était écrite en anglais pouvait effectivement porter à confusion. Madame Huguette Parent l'a traduite par «N. Labelle, 33 ans, en a quatre [enfants]²¹⁴».

214. Parent, Huguette. *Le Township de Hanmer 1904–1969*, Documents historiques # 70, La Société historique du Nouvel-Ontario, Université de Sudbury, 1979, page 12.

APPENDICE 2

MAISON DE HANMER

Il est difficile de concevoir que Georgianne et Napoléon aient habité un logis à trois côtés. Probablement que Napoléon et ses compagnons ont habité un tel logis pendant qu'ils défrichaient leurs lots. Mais compte tenu du fait que Georgianne arrive en plein hiver (décembre 1898) avec une enfant de 7 ans et un bébé de deux mois, il est logique de penser que Napoléon ait bâti une maison ordinaire en bois rond. D'ailleurs, si l'on prend comme témoin la photo du logis bâti la même année par M. Jacob Proulx, un des compagnons pionniers de Napoléon, on peut affirmer que la maison bâtie par Napoléon était bien une maison de bois rond puisque toutes les maisons de l'époque étaient bâties selon les mêmes méthodes.

Napoléon a sûrement fabriqué les meubles aussi. Artisan habile, il a gardé toute sa vie un plaisir vif à travailler le bois. Ses petites-filles ont toujours en leur possession de très belles chaises faites par leur grand-père.

APPENDICE 3

PROPRIÉTAIRE FONCIER

Une analyse de la propriété des terres dans les cantons de Hanmer et de Capreol faite par l'Université Laurentienne²¹⁵ révèle qu'en 1912, l'abbé J. A. Roy est propriétaire de pas moins de sept lots (ou parties de lots) dans ces cantons. (Voir la carte des détenteurs des terres patentées d'une partie des cantons de Hanmer et de Capreol en décembre 1912 apparaissant dans le document de Guy Gaudreau, *Les activités forestières dans deux communautés agricoles du Nouvel-Ontario, 1900–1920*, page 526.)

J'ai vérifié les titres de propriété au Land Title Office de Sudbury. Deux des lots indiqués sur la carte comme étant ses propriétés ne sont pas enregistrés à son nom. Ils ont été donnés à l'Église par des paroissiens en 1907 et 1909, probablement pour bâtir l'église et le presbytère. Quatre autres lots sont bel et bien enregistrés à son nom. Je n'ai pu trouver de données sur le septième. Cependant, en plus des lots mentionnés par M. Gaudreau, il aurait aussi été le premier propriétaire d'une partie du lot 9, concession VI dans le canton de Blezard, selon la carte du canton publiée dans *Valley East 1850–2002*²¹⁶.

Qu'un prêtre catholique soit propriétaire foncier ne manque pas de soulever des questions comme le confirment les commentaires de l'analyste :

Un cas mérite d'être souligné ici, bien que ce ne soit pas celui d'un agriculteur. Il s'agit de Joseph Alphonse Roy, premier curé de la paroisse Saint-Jacques de Hanmer. L'étendue de ses propriétés foncières pourrait étonner. Mais en fait, tout se passe comme s'il s'agissait d'une stratégie pour veiller à l'homogénéité – religieuse et peut-être culturelle – de sa paroisse. C'est du moins l'hypothèse que nous voudrions soumettre. Le curé rachète les terres de ceux qui partent pour les revendre vraisemblablement à de nouveaux paroissiens le temps venu. Nouveaux paroissiens qu'il se permet sans doute de

215. Gaudreau, Guy. «Les activités forestières dans deux communautés agricoles du Nouvel-Ontario, 1900–1920», dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, pages 501–529.

216. Lebel, Wayne F., *Valley East 1850–2002*, page 82.

*sélectionner. Le curé jouerait ainsi un rôle beaucoup plus actif qu'on ne l'a cru dans la colonisation des terres*²¹⁷.

Que penser d'une telle hypothèse? Les démarches de l'Église mentionnées au chapitre 2 pour établir une présence catholique et francophone dans tout le territoire canadien justifieraient parfaitement cette hypothèse. Mais nous n'en avons aucune preuve. Les résultats de ma recherche indiquent bien que le père Roy a revendu la majeure partie de ses terres à des colons francophones mais l'a-t-il fait parce qu'il exerçait un contrôle amical et discret sur le choix des habitants de la paroisse ou bien simplement parce que l'acheteur s'adonnait à être un francophone catholique? Comme il connaissait les visées de l'Église sur la colonisation, je pense qu'il était conscient de l'importance de donner le premier choix à un colon catholique et francophone. Mais il ne se sentait sûrement pas lié par cette mission de l'Église puisqu'en 1925 il revend un de ses lots du canton de Hanmer à un anglophone.

Mais ce qui pique la curiosité devant l'achat par un curé de tant de terres, c'est la question financière. Où l'abbé Roy a-t-il pris l'argent pour acheter tant de lots? Certes, le clergé séculier ne fait pas vœu de pauvreté et un curé de paroisse reçoit de l'Église un modeste salaire pour ses fonctions. Mais est-il suffisant pour acheter tant de terres? Peut-être qu'il a fait des économies au cours des années précédentes. Qui sait?

Une chose est certaine. Ces achats ont comme impact qu'il n'est plus simplement le curé du village. Il est devenu propriétaire foncier et propriétaire foncier avec un certain pouvoir social parce qu'en général, un colon de Hanmer ou de Capreol possède une ou deux terres. Or lui en possède cinq! C'est donc qu'il a son mot à dire quand vient le temps de discuter des questions qui concernent le développement du canton.

217. Gaudreau, Guy, *opus cit.*, page 527.

APPENDICE 4

AMOUR IMMACULÉ

*Je sais en une église un vitrail merveilleux
Où quelque artiste illustre, inspiré des archanges,
A peint d'une façon mystique, en robe à franges,
Le front nimbé d'un astre, une Sainte aux yeux bleus.*

*Le soir, l'esprit hanté de rêves nébuleux
Et du céleste écho de récitals étranges,
Je m'en viens la prier sous les lueurs oranges
De la lune qui luit entre ses blonds cheveux.*

*Telle, sur le vitrail de mon cœur je t'ai peinte,
Ma romanesque aimée, ô pâle et blonde sainte,
Toi, la seule que j'aime et toujours j'aimerai,*

*Toi qui restes muette, impassible et qui, fière,
Peut-être me verras, sombre et désespéré,
Errer dans mon amour comme en un cimetière!*

Poème d'Émile Nelligan tiré de *L'École littéraire de Montréal, Les soirées du Château de Ramezay*, Montréal, Eusèbe Senécal & Cie, 1900, page 313.